



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

COMPTE RENDU
du Conseil de la Communauté de
Communes

SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2021

Partie 2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

196-2021/ BUDGET ANNEXE AÉRODROME MONTAGNE NOIRE – COMPTE DE GESTION 2020

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

196-2021/ BUDGET ANNEXE AÉRODROME MONTAGNE NOIRE – COMPTE DE GESTION 2020**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
- Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2020.

Considérant la concordance du compte de gestion 2020 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le compte de gestion 2020, se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 16 148.30 €

Recettes réalisées = 324 138.71 €

Résultat : + 307 990.41 €

Dépenses réalisées = 44 016.72 €

Recettes réalisées = 31 220.51 €

Résultat : Déficit - 12 796.21 €

RÉSULTATS DE CLOTURE : 295 194.20 €

	Résultat clôture N-1	Part Affectée à l'investissement	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	302 434.09	24 000.00	29 556.32	307 990.41
INVESTISSEMENT	-23 886.72		11 090.51	-12 796.21
TOTAL	278 547.37	24 000.00	40 646.83	295 194.20

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe Aérodrome.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

197-2021 / BUDGET ANNEXE AÉRODROME- SITE MONTAGNE NOIRE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

197-2021 / BUDGET ANNEXE AÉRODROME -MONTAGNE NOIRE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
- Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2020 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Vu l'article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT qui précise que dans les séances ou le compte administratif est débattu, le conseil élit son président ;

- *A l'unanimité les conseillers élisent Alain BOUREL président*
- *Après avoir procédé à l'élection du Président*
- *Après avoir constaté que Laurent HOURQUET, président de la communauté de Communauté a quitté la salle.*

Considérant que le compte de gestion 2020 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Le compte administratif 2020 du budget annexe Aéroport- Site Montagne Noire est présenté au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 16 148.30 €
Recettes réalisées = 324 138.71 € Résultat : + 307 990.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées = 44 016.72 €
Recettes réalisées = 31 220.51 € Résultat : Déficit - 12 796.21 €

RÉSULTATS DE CLOTURE : + 295 194.20 €

	Résultat clôture N-1	Part Affectée à l'investissement	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	302 434.09	24 000.00	29 556.32	307 990.41
INVESTISSEMENT	-23 886.72		11 090.51	-12 796.21
TOTAL	278 547.37	24 000.00	40 646.83	295 194.20

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
Hors la présence du Président,
A L'UNANIMITÉ des 45 votants

VOTE le compte administratif 2020 – budget annexe Aérodrome- Site Montagne Noire

DECIDE d'affecter les résultats cumulés du budget 2020 : **307 990.41 €**

- En section de fonctionnement du budget 2021 : 294 990.41 €
- En section d'investissement du budget 2021 : 13 000.00 €

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

198-2021/ BUDGET ANNEXE AÉRODROME MONTAGNE NOIRE – BUDGET PRIMITIF 2021

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

198-2021/ BUDGET ANNEXE AÉRODROME MONTAGNE NOIRE – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
- Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021,

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe Aérodrome-site Montagne Noire 2021 comme suit :

BUDGET AÉRODROME – SITE MONTAGNE NOIRE – BUDGET PRIMITIF 2021

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	345 822.41	345 822.41
INVESTISSEMENT	264 000.00	264 000.00
TOTAL	609 822.41	609 822.41

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le budget 2021 tel que présenté.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS****Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes****199-2021/ BUDGET ANNEXE ZI de LA POMME - COMPTE DE GESTION 2020**

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

199-2021/ BUDGET ANNEXE ZI de LA POMME - COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
- Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021,

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2020.

Considérant la concordance du compte de gestion 2020 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le compte de gestion 2020, se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 383 328.88 €
Recettes réalisées = 383 328.88 € Résultat : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées = 438 280.27 €
Recettes réalisées = 272 432.20 € Résultat : - 165 848.07 €

RÉSULTATS DE CLOTURE = - 165 848.07 €

	Résultat clôture N-1	Part Affectée Invest	RESULTAT EXERCICE N	Intégration par Opération ordre	Résultat de clôture 2020
FONCTIONNEMENT	0.40	0	- 0.40		
INVESTISSEMENT	98 303.04	0	19 299.60	- 283 450.71	- 165 848.07
Total	98 303.44	0	19 299.20	- 283 450.71	- 165 848.07

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe ZI La Pomme.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Laurent HOUROU





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

200-2021 / BUDGET ANNEXE ZI de LA POMME – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 et affectation des résultats

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

200-2021 / BUDGET ANNEXE ZI de LA POMME – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 et affectation des résultats

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la délibération 153-2019 du 12 décembre 2019 création d'un budget unique ZI de la pomme en 2020, regroupement des comptes des 3 budgets annexes de la zone d'activité de la Pomme,
 - Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2020 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
 - Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
 - Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021
 - Vu l'article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT qui précise que dans les séances ou le compte administratif est débattu, le conseil élit son président ;
- *A l'unanimité les conseillers élisent Alain BOURREL président*
 - *Après avoir procédé à l'élection du Président*
 - *Après avoir constaté que Laurent HOURQUET, président de la communauté de Communauté a quitté la salle.*

Considérant que le compte de gestion 2020 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le compte administratif 2020 du budget annexe ZI de La Pomme est présenté au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit : de gestion 2020, résumé ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	=	383 328.88 €	
Recettes réalisées	=	383 328.88 €	Résultat : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	=	438 280.27 €	
Recettes réalisées	=	272 432.20 €	Résultat : - 165 848.07 €

RÉSULTATS DE CLOTURE = - 165 848.07 €

	Résultat clôture N-1	Part Affectée Invest	RESULTAT EXERCICE N	Intégration par Opération ordre	Résultat de clôture 2020
FONCTIONNEMENT	0.40	0	-0.40		
INVESTISSEMENT	98 303.04	0	19 299.60	- 283 450.71	- 165 848.07
Total	98 303.44	0	19 299.20	- 283 450.71	- 165 848.07

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
Hors la présence du Président,
A L'UNANIMITÉ des 45 votants

VOTE le compte administratif 2020 – budget annexe Zone La Pomme.

DECIDE d'affecter les résultats cumulés au budget 2020 ainsi :

- Section de fonctionnement du budget 2021 : 0 €
- Section d'investissement du budget 2021 : déficit reporté 165 848.07 €

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Lauriant HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

201-2021 / BUDGET ANNEXE ZI de LA POMME – BUDGET PRIMITIF 2021

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com

201-2021 / BUDGET ANNEXE ZI de LA POMME – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
- Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2021 du budget annexe Zi de LA POMME

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	616 523.93	616 523.93
INVESTISSEMENT	590 886.00	590 886.00
TOTAL	1 207 409.93	1 207 409.93

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le budget 2021 tel que présenté.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS****Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes****202-2021 / BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE - COMPTE DE GESTION 2020**

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

202-2021 / BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE - COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Alain BOURREL

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2020.

Considérant la concordance du compte de gestion 2020 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le compte de gestion 2020, se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 12 670.48 €
 Recettes réalisées = 12 670.48 € Résultat : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées = 42 761.68 €
 Recettes réalisées = 8 292.00 € Résultat : - 34 469.68 €

RÉSULTATS DE CLOTURE – 34 469.68 €

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT				
INVESTISSEMENT	-32 383.20	0	2 086.48	- 34 469.68
TOTAL	-32 383.20	0	- 2 086.48	- 34 469.68

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE La Prade

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

203-2021 / BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

203-2021 / BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
 - Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021,
 - Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2020 et les décisions modificatives s'y rapportant,
 - Vu l'article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT qui précise que dans les séances ou le compte administratif est débattu, le conseil élit son président ;
- *A l'unanimité les conseillers élisent Alain BOUREL président*
 - *Après avoir procédé à l'élection du Président*
 - *Après avoir constaté que Laurent HOURQUET, président de la communauté de Communauté a quitté la salle.*

Considérant que le compte de gestion 2020 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le compte administratif 2020 du budget annexe ZAE La Prade est présenté au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	=	12 670.48 €	
Recettes réalisées	=	12 670.48 €	Résultat : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	=	42 761.68 €	
Recettes réalisées	=	8 292.00 €	Résultat : - 34 469.68 €

RÉSULTATS DE CLOTURE – 34 469.68 €

RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT				
INVESTISSEMENT	-32 383.20	0	- 2 086.48	- 34 469.68
TOTAL	-32 383.20	0	- 2 086.48	- 34 469.68

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
Hors la présence du Président,
A L'UNANIMITÉ des 45 votants

VOTE le compte administratif 2020 – budget annexe ZAE La Prade

DECIDE d'affecter les résultats cumulés au budget 2020

- Section de fonctionnement du budget 2021 : 0 €
- Section d'investissement du budget 2021 : Déficit reporté 34 469.68 €

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

204-2021/BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE – BUDGET PRIMITIF 2021

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

204-2021/BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
- Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021,

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2021 du budget annexe ZAE La Prade.

Et propose de voter le budget annexe ZAE La Prade 2021 comme suit :

BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE – BUDGET PRIMITIF 2021

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	64 002.32	64 002.32
INVESTISSEMENT	49 236.00	49 236.00
TOTAL	113 238.32	113 238.32

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le budget 2021 tel que présenté.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS****Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes****205-2021/ BUDGET ANNEXE ZAE LES RIEUX - COMPTE DE GESTION 2020**

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

205-2021/ BUDGET ANNEXE ZAE LES RIEUX - COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
- Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021,

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2020.

Considérant la concordance du compte de gestion 2020 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président, en qualité d'ordonnateur,
 Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le compte de gestion 2020, se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 6 107.67 €
 Recettes réalisées = 6 107.67 € Résultat : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées = 893.67 €
 Recettes réalisées = 10 140.73 € Résultat : 9 247.06 €

RÉSULTATS DE CLOTURE = + 9 247.06

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
INVESTISSEMENT	4 926.73		4 320.33	9 247.06
TOTAL	4 926.73		4 320.33	9 247.06

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Les Rieux

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Laurent HOUROUJET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

206-2021/ BUDGET ANNEXE ZAE LES RIEUX – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

206-2021/ BUDGET ANNEXE ZAE LES RIEUX – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
- Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2020 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Vu l'article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT qui précise que dans les séances ou le compte administratif est débattu, le conseil élit son président ;

- *A l'unanimité les conseillers élisent Alain BOURREL président*
- *Après avoir procédé à l'élection du Président*
- *Après avoir constaté que Laurent HOURQUET, président de la communauté de Communauté a quitté la salle.*

Considérant que le compte de gestion 2020 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Hors la présence du Président de la Communauté de Communes.

Le compte administratif 2020 du budget annexe ZAE Les Rieux est présenté au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	=	6 107.67 €	
Recettes réalisées	=	6 107.67 €	Résultat : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	=	893.67 €	
Recettes réalisées	=	10 140.73 €	Résultat : 9 247.06 €

RÉSULTATS DE CLOTURE = + 9 247.06 €

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
INVESTISSEMENT	4 926.73		4 320.33	9 247.06
TOTAL	4 926.73		4 320.33	9 247.06

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
Hors la présence du Président,
A L'UNANIMITÉ des 45 votants

VOTE le compte administratif 2020 – budget annexe ZAE Les Rieux

DECIDE d'affecter les résultats cumulés au budget 2020 ainsi :

- Section de fonctionnement du budget 2020 : 0 €
- Section d'investissement du budget 2020 : 9 247.06 €

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

207-2021/ BUDGET ANNEXE ZAE LES RIEUX – BUDGET PRIMITIF 2021

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

207-2021/ BUDGET ANNEXE ZAE LES RIEUX – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
- Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021,

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2021 du budget annexe ZAE Les Rieux

Et propose de voter le budget annexe ZAE Les Rieux 2021 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	19 675.06	19 675.06
INVESTISSEMENT	14 461.06	14 461.06
TOTAL	34 136.12	34 136.12

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le budget 2021 tel que présenté.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS****Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes****208-2021 / BUDGET ANNEXE ZAELA CONDAMINE - COMPTE DE GESTION 2020**

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

208-2021 / BUDGET ANNEXE ZAELA CONDAMINE - COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
- Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021,

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2020.

Considérant la concordance du compte de gestion 2020 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président, en qualité d'ordonnateur, Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le compte de gestion 2020, se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 11 396.56 €
Recettes réalisées = 11 396.56 € Résultat : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées = 38 674. 71 €
Recettes réalisées = 7 990. 00 € Résultat déficit : - 30 684.71 €

RÉSULTATS DE CLOTURE = déficit - 30 684.71 €

	Résultat clôture N-1	Part affectée l'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT	0	0	0	
INVESTISSEMENT	- 35 268.15		4 583.44	- 30 684.71
TOTAL	- 35 268.15		4 583.44	- 30 684.71

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE La Condamine.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

209-2021/ BUDGET ANNEXE ZAE LA CONDAMINE-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

209-2021/ BUDGET ANNEXE ZAE LA CONDAMINE-COMpte ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
- Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2020 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Vu l'article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT qui précise que dans les séances ou le compte administratif est débattu, le conseil élit son président ;

- A l'unanimité les conseillers élisent Alain BOURREL président
- Après avoir procédé à l'élection du Président
- Après avoir constaté que Laurent HOURQUET, président de la communauté de Communauté a quitté la salle.

Considérant que le compte de gestion 2020 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le compte administratif 2020 du budget annexe ZAE La Condamine est présenté au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	=	11 396.56 €	
Recettes réalisées	=	11 396.56 €	Résultat : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	=	38 674.71 €	
Recettes réalisées	=	7 990.00 €	Résultat déficit : - 30 684.71 €

RÉSULTATS DE CLOTURE = déficit - 30 684.71 €

	Résultat Clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT	0	0	0	
INVESTISSEMENT	- 35 268.15		4 583.44	- 30 684.71
TOTAL	- 35 268.15		4 583.44	- 30 684.71

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
Hors la présence du Président,
A L'UNANIMITÉ des 45 votants

VOTE le compte administratif 2020 – budget annexe ZAE La Condamine

DECIDE d'affecter les résultats cumulés au budget 2020 ainsi :

- En Section de fonctionnement du budget 2021 : 0 €
- En Section d'investissement du budget 2020 : Déficit reporté 30 684. 71 €

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

210-2021/ BUDGET ANNEXE ZAE LA CONDAMINE – BUDGET PRIMITIF 2021

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Jean Louis CLAUZEL a donné procuration à François LUCENA ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 46

210-2021/ BUDGET ANNEXE ZAE LA CONDAMINE – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février 2021,
- Vu la Commission des Finances du 18 mars 2021,

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2021 du budget annexe ZAE La Condamine.

ET propose de voter le budget annexe ZAE La Condamine 2021 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	54 538.41	54 538.41
INVESTISSEMENT	42 611.56	42 611.56
TOTAL	97 149.97	97 149.97

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le budget 2021 tel que présenté.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent H. URQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

211-2021/ RIFSEEP : MISE A JOUR DES INTITULES DE GROUPE DE FONCTION APPLICABLES AU RIFSEEP – Compléments aux délibérations du 12/12/2017 et du 28/7/2020

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (38) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES ; Jean Louis CLAUZEL (arrivé 19h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (6) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 40

Votants : 46

211-2021/ RIFSEEP : MISE A JOUR DES INTITULES DE GROUPE DE FONCTION APPLICABLES AU RIFSEEP
– Compléments aux délibérations du 12/12/2017 et du 28/7/2020

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu les articles 87 et 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 susvisé,
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,
- Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération n°166-2017 du 12 décembre 2017 relative au régime indemnitaire,
- Vu la délibération n° 91-2020 du 28 juillet 2020 intégrant de nouveaux cadres d'emploi au RIFSEEP,
- Vu la saisine du comité technique en date du 18 mars 2021,

Considérant qu'au regard des modifications intervenues dans l'organisation de la collectivité depuis 2017, il y a lieu de mettre à jour l'intitulé des fonctions correspondant à chaque groupe de fonction :

Catégorie	Groupes de fonction
Catégorie A	A1 – Direction générale
	A2 – Direction de pôle
	A3 – Chargé(e) de mission
	A4 – Autres fonctions
Catégorie B	B1 – Direction de pôle
	B2 – Chargé(e) de missions transversales, responsable financier, chargé(e) de marchés publics, Instructeur/trice urbanisme
	B3 – Autres fonctions
Catégorie C	C1 – Instructeur/trice urbanisme, assistant(e) de direction
	C2 – Autres fonctions

Les autres dispositions des délibérations n°166-2017 du 12 décembre 2017 et n°91-2020 du 28 juillet 2020 restent inchangées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DECIDE de modifier les intitulés des groupes RIFSEEP selon le tableau présenté

PRECISE que les autres dispositions concernant le RIFSEEP sont inchangées

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

212-2021/ SITE SAINT FERREOL : AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS – VALIDATION PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (38) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES ; Jean Louis CLAUZEL (arrivé 19h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (6) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 40

Votants : 46

212-2021/ SITE SAINT FERREOL : AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS – VALIDATION PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

Rapporteur : Marie- Lise HOUSSEAU

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la délibération n°105-2018 du 12 Juillet 2018 relative au lancement du concours de maîtrise d'œuvre ;
- Vu la délibération n°171-2018 du 11 décembre 2018 relative à la désignation des candidats admis à concourir ;
- Vu la délibération n°64-2019 en date du 3 juin 2019 relative à la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la base de loisirs du bassin de Saint-Ferréol ;
- Vu le procès-verbal du jury de concours du 15 mai 2019 ;
- Vu le procès-verbal du 5 septembre 2019 de la commission d'ouverture et d'analyse des offres formulant un avis consultatif et ses annexes ;
- Vu la délibération n°101-2019 en date du 19 septembre 2019 attribuant le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la base de loisirs ;
- Vu l'Ordre de Service 1 en date du 20 décembre 2019 validant la phase Avant-Projet Sommaire et autorisant le démarrage de la phase Avant-Projet Définitif ;
- Vu la délibération n°06-2020 en date du 31 janvier 2020 approuvant la version intermédiaire de la phase Avant-Projet Définitif ;

Le bassin de Saint-Ferréol, « source du Canal du Midi » est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et a obtenu, en 2018, le renouvellement de la labellisation Grand Site Occitanie. Il fait l'objet d'une protection au titre des sites et monuments historiques. Les conseillers communautaires souhaitent positionner la destination « *Aux Sources du Canal du Midi* » sur le segment du tourisme local et durable.

A cet effet, la Communauté de Communes a engagé une réflexion globale en collaboration avec les partenaires institutionnels (Etat, Région, Conseils Départementaux, Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, PETR Pays Lauragais) et les prestataires touristiques locaux afin de déployer une stratégie touristique autour des Activités de Pleine Nature (voile, paddle, marche nordique, VTT, trail...), de la culture (Le Réservoir, patrimoine hydraulique) et des métiers d'art à destination des touristes et des habitants de l'intercommunalité.

Point de convergence des limites administratives de 3 départements (Haute-Garonne, Tarn, Aude) et 4 communes (Les Brunels, Sorèze, Vaudreuille et Revel), le site de Saint-Ferréol est, à la fois, une destination touristique et un espace naturel apprécié par les habitants des bassins de vie de proximité (Toulouse, Castres, Carcassonne ...)

Ainsi, pour le site de Saint-Ferréol a été décidée la création d'un pôle touristique et sportif d'excellence veillant à la préservation des richesses patrimoniales et environnementales.

La Communauté de Communes a fait l'acquisition, en 2015, de la base de loisirs implantée sur le site de Saint-Ferréol (environ 15 000 m²). Cet équipement ancien et vétuste (amiante, faible isolation, structure fragilisée, système de chauffage et de production d'eau chaude obsolètes ...) génère une consommation d'énergie élevée.

Aussi, afin de réduire la consommation d'énergie et être en phase avec un tourisme durable, il a été décidé le lancement d'une opération de requalification de cet espace public en deux phases :

- Phase 1 : Démolition de la base de loisirs existante (avril 2020 et septembre 2021) ;
- Phase 2 : Construction d'une nouvelle base de loisirs dans une approche environnementale qualitative.

La future base de loisirs regroupera des Activités de Pleine Nature autour d'éléments bâtis (point info, école de voile, salle commune, sanitaires et douches...) et d'aménagements paysagers intégrés au milieu naturel.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 19 septembre 2019, a attribué le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la base de loisirs de Saint-Ferréol au groupement composé de l'agence Apache Architectes (architecte mandataire), Villes & Paysages, OTCE Midi-Pyrénées, XMGE et idB Acoustique pour un montant total de 235 803,00 € HT à l'issue des négociations.

Ce projet favorise une approche bioclimatique : utilisation au maximum du bois et du verre ; recherche de l'optimisation énergétique ; utilisation de procédés et des techniques s'appuyant sur la conception architecturale en limitant le recours à des systèmes de gestion sophistiqués ou impliquant une maintenance conséquente ; insertion architecturale, urbaine et environnementale harmonieuse du futur équipement dans son environnement, notamment en ce qui concerne la qualité d'aménagement des abords et des interfaces avec l'espace public environnant.

Une version intermédiaire de l'Avant-Projet Définitif a été approuvée en Conseil Communautaire du 31 janvier 2020.

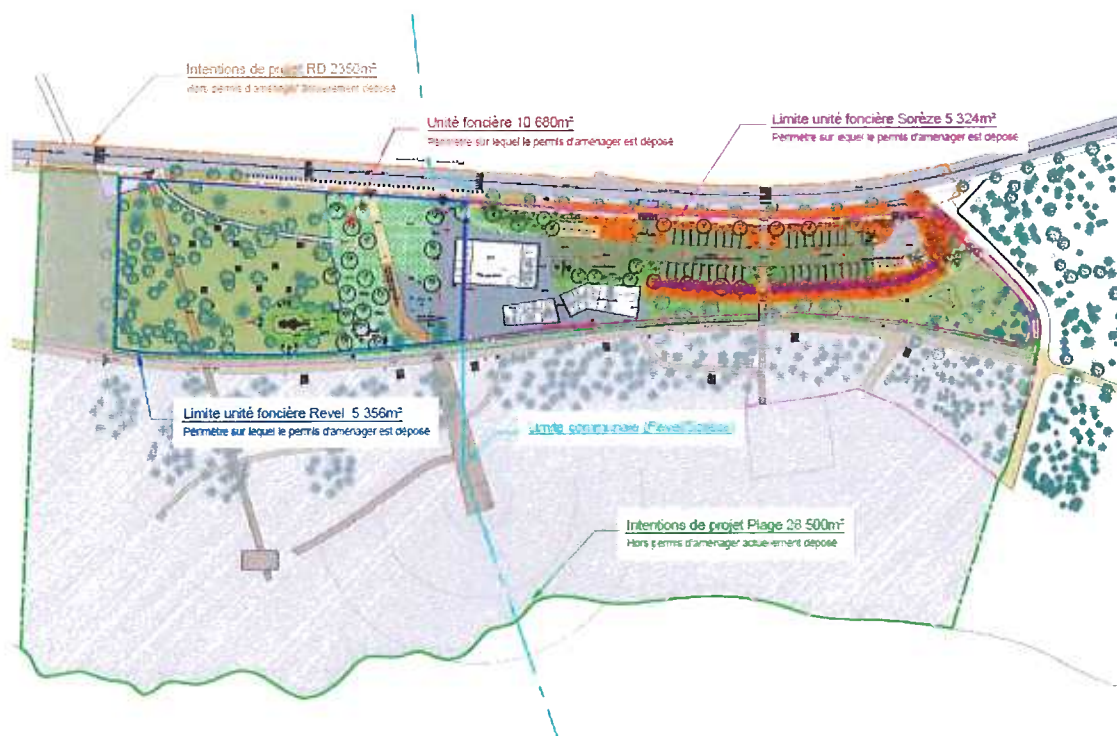


Projet de la future base de loisirs

Le contexte sanitaire et législatif de l'année 2020 a entraîné un glissement du planning du projet.

Après de très nombreuses réunions avec les différents services de l'Etat des 3 départements, les 2 permis d'aménager (1 PA Haute-Garonne et 1 PA Tarn) de cette opération située en site classé ont été déposés en mars 2020.

A la suite des passages en Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites de la Haute-Garonne (29 septembre 2020) et du Tarn (voie électronique du 20 au 30 octobre 2020), les permis d'aménager ont été délivrés le 18 janvier 2021 après avis conforme du Ministère de la Transition Ecologique.



Lors du Conseil Communautaire du 31 janvier 2020, les élus ont décidé d'inscrire le projet de construction de la future base de loisirs du site de Saint-Ferréol dans une volonté de transition énergétique via l'appel à projet NOWATT- Région Occitanie (délibération 06-2020). L'Appel à projet NOWATT- Région Occitanie est actuellement ajourné mais les actions initiées dans le cadre de ce dispositif sont poursuivies.

La Communauté de Communes a mandaté, en mars 2020, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Usages. Des actions ont été réalisées sur les 4 items suivants : énergie, usage, innovation et autres critères (insertion sociale, gestion exemplaire de l'eau, accueil de la biodiversité).

Dans le cadre de l'item « USAGE », entre le 28/07/2020 et le 11/02/2021, 18 réunions de travail se sont tenues avec les élus membres du Groupe de Travail « Base de Loisirs Usages », les élus de la Commission Tourisme, l'Office de Tourisme Intercommunal, les prestataires sportifs ((VTT, spéléo, rando, Via ferrata, équestre), les organisateurs d'évènements sportifs (Triathlon, VTT, trail).

Conformément à l'article 1.2.2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché de maîtrise d'œuvre, les études d'avant-projet définitif, fondées sur l'avant-projet sommaire approuvé par le maître d'ouvrage ont pour objet de :

- Déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme ;
- Arrêter en plans, coupes et façades, les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect ;
- Définir les principes constructifs, de fondation et de structure, ainsi que leur dimensionnement indicatif
- Définir les matériaux ;
- Justifier les solutions techniques retenues, notamment en ce qui concerne les installations techniques et les raccordements ;
- Vérifier le respect des différentes réglementations notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité ;
- Établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposé en lots séparés ;
- Permettre au maître d'ouvrage d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements en fonction de l'estimation des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance ;
- Arrêter le forfait définitif de rémunération dans les conditions prévues à l'article 6.3 du CCAP.

Montant prévisionnel des travaux (phase APD)

L'enveloppe prévisionnelle des travaux inscrite à l'article 1.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du concours de maîtrise d'œuvre était estimée à 1 763 000 € HT.

A l'issue du concours de maîtrise d'œuvre, une procédure de marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence a été réalisée. Les honoraires de maîtrise d'œuvre ont été fixés sur la base d'un montant estimatif des travaux actualisé à 1 774 700 € HT conformément à l'annexe 2 de l'Acte d'Engagement.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a remis les résultats des études d'Avant-Projet Définitif (APD) le 17 mars 2021. Ce rendu prend en compte et intègre à la conception globale les évolutions demandées par la maîtrise d'ouvrage.

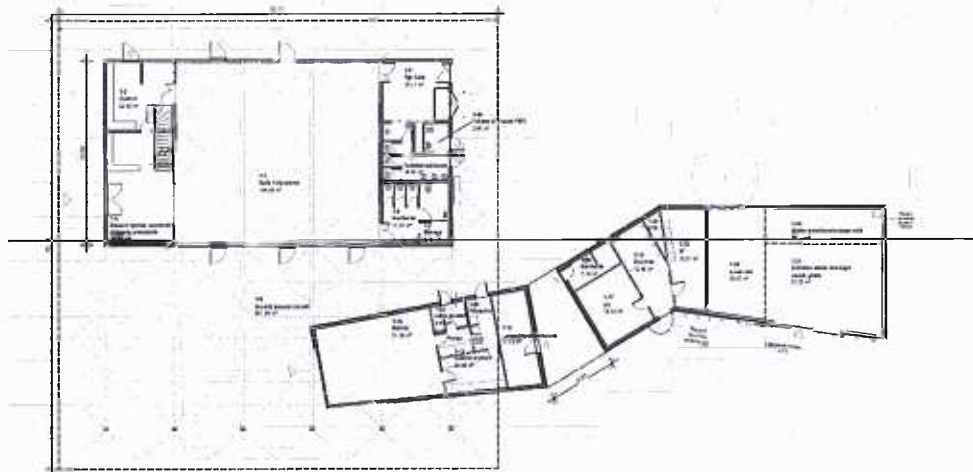
Les pièces écrites (notice générale, notice d'aménagement, notice acoustique, notice descriptive Réseaux, notice descriptive Tous Corps d'Etat) et graphiques (plans bâtiments et plan Aménagements extérieurs) de l'Avant-Projet Définitif sont annexées à la présente délibération.

Dans le cadre de la phase Avant-Projet Définitif, l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux proposée par le maître d'œuvre est de 2 098 300 € HT (2 070 421,79 € HT valeur Mo – Octobre 2019) dont

- Installation du chantier : 25 000 € HT
- Construction du bâtiment central : 921 300 € HT
- Construction du bâtiment secondaire : 468 000 € HT
- Aménagements extérieurs : 684 000 € HT

Soit une augmentation de +16,66% par rapport au montant prévisionnel du Programme (Mo – Octobre 2019) à 1 774 700 € HT. L'analyse de l'évolution budgétaire du projet est la suivante :

- + 268 250 € HT : évolution à la demande de la maîtrise d'ouvrage
 - > Modifications demandées sur le bâtiment (138 100 € HT) : sanitaire autonettoyant, espace d'accueil, aménagement d'un R+1, répartition du comptage électrique
 - > Modifications demandées sur les aménagements extérieurs (130 150 € HT) : seuil technique devant la base de loisirs, traitement du parvis, bornes foraines amovibles, colonne à verre enterrée, réseaux
- + 37 300 € HT : autres adaptations programmatiques (isolation, acoustique, étanchéité)
- + 1,33% de la valeur indiciaire des prix du bâtiment entre octobre 2019 et octobre 2020



Conformément à son marché, le maître d'œuvre s'engage sur ce coût, assorti d'un taux de tolérance de 5%, correspondant au taux d'augmentation toléré, lors de l'attribution des marchés de travaux. Son engagement est consigné dans un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, ayant également pour objet d'arrêter le forfait définitif de sa rémunération.

Après avoir pris connaissance des pièces écrites et graphiques rendues par la maîtrise d'œuvre,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITE DE 44 VOIX

- 2 abstentions

APPROUVE les études d'Avant-Projet Définitif de l'opération tel que présenté par la maîtrise d'œuvre et le montant prévisionnel des travaux estimé à 2 098 300 € HT (phase Avant-Projet Définitif).

AUTORISE le maître d'œuvre à exécuter la phase d'études PROJET (PRO).

AUTORISE le Président à signer tous les documents et actes nécessaires, à lancer toute consultation de mise en concurrence auprès de prestataires et entreprises.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2021

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

213-2021/ SITE SAINT FERREOL : OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (38) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES ; Jean Louis CLAUZEL (arrivé 19h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (6) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 40

Votants : 46

213-2021/ SITE SAINT FERREOL : OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur Marie-Lise HOUSSEAU

- Vu la délibération 59-2016 du 23 juin 2016 relative à la présentation du projet d'aménagement global de Saint-Ferréol ;
- Vu la délibération 74-2016 du 22 septembre 2016 pour une demande de financement au titre des fonds européens LEADER auprès du GAL « Terroirs du Lauragais » ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2016 portant attribution d'une subvention de 500 000 € au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) 2016 ;
- Vu la délibération 98-2016 du 2 décembre 2016 pour une demande de financement au titre de la DETR 2017 ;
- Vu la délibération 30A-2017 du 2 mars 2017 pour une demande de financement au titre des Fonds Européens et de la Région Occitanie ;
- Vu la délibération 30B-2017 du 2 mars 2017 pour une demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- Vu la délibération 30C-2017 du 2 mars 2017 pour une demande de financement auprès du Conseil Départemental du Tarn ;
- Vu la délibération 157-2017 du 12 décembre 2017 pour une demande de financement auprès de l'Etat (DETR 2018), la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Départemental du Tarn et le fonds européen LEADER ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2018 portant attribution d'une subvention de 126 000 € au titre du *Dotacion de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018* ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2019 portant attribution d'une subvention de 294 000 € au titre du *Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) 2019* ;
- Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 9 juillet 2019 *Dotacion de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018* ;
- Vu la délibération 157B-2019 du 12 décembre 2019 approuvant le phasage des opérations et les plans de financement par phase ;
- Vu l'arrêté délivré par la Commune de Sorèze en date du 18 janvier 2021 accordant le permis d'aménager valant autorisation de travaux au titre des Etablissements Recevant du Public pour l'aménagement de la base de loisirs de Saint-Ferréol ;
- Vu l'arrêté délivré par la Commune de Revel en date du 18 janvier 2021 accordant le permis d'aménager valant autorisation de travaux au titre des Etablissements Recevant du Public pour l'aménagement de la base de loisirs de Saint-Ferréol ;

Convaincu de la nécessité de construire un bâtiment vertueux pensé pour et par les usagers, le projet d'aménagement de la future base de loisirs de Saint-Ferréol a été amené à évoluer et répondra à des impératifs de transition énergétique et de tourisme durable.

Le montant prévisionnel de cette opération est ajusté en conséquence et cela à hauteur de 2 500 000 euros HT selon le plan de financement suivant

DEPENSES		RECETTES			
Nature	Montant (€ HT)	Financeurs	Montant (€ HT)	%	Statut
TRAVAUX	2 098 000	ETAT	920 000	36.80 %	Notifié
ETUDES DONT MAITRISE D'ŒUVRE, RESEAUX, DOMMAGE-OUVRAGE	402 0000	ETAT	50 000	2 %	
		Région OCCITANIE	200 000	8 %	
		Conseil Départemental de la Haute-Garonne	400 000	16 %	
		Conseil Départemental du Tarn	200 000	8 %	
		Fonds Européens	200 000	8 %	
		Communauté de Communes	530 000	21.20 %	
TOTAL	2 500 000	TOTAL	2 500 000		

Dans un contexte de transition énergétique et de relance de l'économie locale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITE DE 44 VOIX

- 2 abstentions

APPROUVE le plan de financement tel que présenté,

DEMANDE au Président de solliciter nos partenaires financiers selon la répartition présentée afin de nous permettre la réalisation de ce projet

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à ce dossier

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

214-2021/SITE SAINT-FERREOL - BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS : AUTORISATION OCCUPATION TEMPORAIRE Avril 2021 à Septembre 2021 (annexe)

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (38) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES ; Jean Louis CLAUZEL (arrivé 19h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (6) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 40

Votants : 46

214-2021/SITE SAINT-FERREOL - BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS : AUTORISATION OCCUPATION TEMPORAIRE Avril 2021 à Septembre 2021 (annexe)

Rapporteur : Marie-Lise HOUSSEAU

- Vu l'acte authentique en date du 20/02/2015, portant acquisition par la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois de la base nautique et des parcelles attenantes situées à Saint Ferréol, communes de Revel et de Sorèze ;
- Vu la délibération 107-2020 du 29 septembre 2020 portant sur l'Autorisation d'Occupation Temporaire des parcelles intercommunales mentionnées ci-après du 16/10/2020 au 11/04/2021 pour le stockage de matériel nautique et de loisirs ;
- Vu l'appel à candidature pour la mise en place d'activités nautiques, sportives et de loisirs ;
- Vu le dossier de candidature remis le 11 mars 2021 par L'Entreprise Individuelle « Base de loisirs Saint Ferréol » représentée par Monsieur CORNET Stéphane, 10 rue Mont Vallier 31 750 ESCALQUENS.

La Communauté de Communes, propriétaire de la base de loisirs intercommunale de Saint-Ferréol, a lancé un appel à candidature pour gérer cet espace durant la saison estivale 2021. Il était demandé aux candidats de présenter un dossier administratif et technique justifiant de leur capacité à déployer, animer et gérer des activités nautiques et terrestres de loisirs.

A l'issue de la période de consultation, la candidature présentée par l'entreprise Individuelle « Base de loisirs Saint Ferréol » a été retenue. Le projet présenté par Stéphane CORNET, gérant de l'entreprise Individuelle « Base de loisirs Saint Ferréol » dont le siège social se situe à Escalquens (Haute-Garonne) porte sur de la location de matériel sportif (canoé, kayak, catamaran, pédalo, planche à voile, standup paddle, VTT) ainsi qu'un accès aux parcours accrobranche et minigolf. Un « club house » sera mis en place par le bénéficiaire permettant la vente de boissons et de glaces. Compte tenu de la situation sanitaire, un protocole d'accueil du public et de traitement du matériel est exposé par le candidat dans sa note technique.

Il est proposé de conclure une Autorisation d'Occupation Temporaire pour les parcelles : B552, B553 (pour partie), B554 et B556 (pour partie) situées 144 route de Carcassonne – 81540 Sorèze, afin de permettre la mise en place d'activités nautiques, sportives et de loisirs par L'Entreprise Individuelle « Base de loisirs Saint Ferréol » représentée par Monsieur CORNET Stéphane.

Il est par ailleurs, précisé qu'en date du 18 mars 2021, une entreprise spécialisée dans le vélo et implantée à Revel a sollicité la Communauté de Communes pour le déploiement d'une activité de location de vélos électriques sur le site de Saint-Ferréol durant la saison estivale 2021. Une emprise de 250 m² serait nécessaire pour déployer la structure (camion de type « petit camion de déménagement » garé le matin et enlevé le soir + habillage aux couleurs de l'entreprise et complété de 2 barnums + expos des vélos).

Aussi, afin de permettre le déploiement de ces 2 activités, la Communauté de Communes se réserve le droit d'accorder une autorisation d'occupation temporaire à un tiers sur une emprise de 250 m² située sur la parcelle B553.

Pour l'AOT attribuée à l'entreprise Individuelle « Base de loisirs Saint Ferréol » représentée par Monsieur CORNET, une emprise de 250 m² est donc extraite de la parcelle B 553 et le terrain mis à disposition dans la cadre de la présente AOT est donc d'une surface d'environ 4 556 m², cet espace est nu et viabilisé en eau/électricité. L'autorisation est accordée pour la période du 12 avril 2021 au 15 septembre 2021. Les modalités administratives, financières et techniques sont précisées dans l'Autorisation d'Occupation Temporaire.

En contrepartie de l'occupation privative du domaine public, l'occupant s'acquittera d'une redevance mensuelle composée : d'une part fixe de 197 € par mois, la part variable sur le pourcentage de chiffre d'affaires ne sera pas sollicitée. Il est précisé que les fluides (eau, électricité) seront à la charge de l'exploitant.

Après avoir pris étudié et débattu du projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DECIDE de retenir la candidature de l'entreprise Individuelle « Base de loisirs Saint Ferréol ».



APPROUVE les termes de l'Autorisation d'Occupation Temporaire ainsi que le montant de la redevance mensuelle fixée à 197 € pour la période du 12 avril 2021 au 15 septembre 2021.

AUTORISE le Président à signer l'Autorisation d'Occupation Temporaire et tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

215-2021/ SITE SAINT - FERREOL - COLLECTE SIPOM SAISON 2021 (annexe)

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (38) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES ; Jean Louis CLAUZEL (arrivé 19h10).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (6) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 40

Votants : 46



215-2021/ SITE SAINT - FERREOL - COLLECTE SIPOM SAISON 2021 (annexe)

Rapporteur : Laurent HOURQUET

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant l'affluence touristique et l'hygiène publique ;
- Vu la délibération du Comité syndical du SIPOM du 9 février 2021 ;

Le projet de convention de ramassage des ordures ménagères concernant les abords du lac de Saint-Ferréol pour la saison estivale 2021 est présenté à l'assemblée.

Le Syndicat Intercommunal pour les Ordures Ménagères (SIPOM) assurera pour la période :

- Du 1 juillet au 4 septembre 2021 inclus, le ramassage des ordures ménagères pour toutes les zones urbanisées dans le périmètre immédiat du lac de Saint-Ferréol sur les communes de Revel, Sorèze, Vaudreuille, Les Brunels . La Communauté de Communes versera sa contribution au SIPOM soit la somme de 12 191€ représentant les frais de collectes supplémentaires, étant entendu que s'il résultait du tonnage collecté un coût de prestation supérieur à 12 191€, celui-ci serait en tout état de cause forfaitairement plafonné à cette somme.

- En dehors de cette période estivale, (du 1^{er} avril au 30 juin et du 5 au 30 septembre), la communauté de communes pourra solliciter les services du SIPOM pour faire face à des pics de fréquentations et de production de déchets. Le SIPOM assurera des ramassages supplémentaires des ordures ménagères pour toutes les zones urbanisées dans le périmètre immédiat du lac de Saint Ferréol sur les communes de REVEL, SOREZE, VAUDREUILLE, LES BRUNELS Le SIPOM facturera ses prestations de collecte selon les termes de la délibération du 10 novembre 2020 à 110 € /heure de collecte pour un véhicule de collecte et son équipage. Le prix de cette prestation comprend le coût du traitement des déchets collectés. Ce tarif est susceptible de modification par délibération du Conseil Syndical du SIPOM.

Après avoir pris connaissance de la convention annexée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la mise en place des collectes supplémentaires des déchets ménagers sur le secteur du lac de SAINT-FERRÉOL ainsi que les termes de la convention telle que présentée,

AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à cette affaire.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

216-2021/ CRECHE – MULTI ACCUEIL COMMUNE DE ST- FELIX LAURAGAIS : ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (38) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES ; Jean Louis CLAUZEL (arrivé 19h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (6) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 40

Votants : 46

216-2021/ CRECHE – MULTI ACCUEIL- COMMUNE DE ST- FELIX LAURAGAIS : ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Marie- Hélène VAUTHIER

- Vu les délibérations 147- 2019 du 6 novembre 2019 et 83B du 10 juillet 2019 demande de participations financières,
- Vu la délibération 96-2020 du 28 juillet 2020 phase attribution du marché,
- Vu les travaux et la nécessité d'actualiser le plan de financement,
- Vu la réunion du 5 mars 2021 PETR/GAL fonds européens,

Compte tenu de l'avancée de ce chantier de construction, il est proposé d'actualiser le plan de financement et de solliciter des fonds européens pour un montant de 35 000 euros selon le projet de plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES		MONTANT HT
Construction	635 000	Communauté de Communes Lauragais Revel Sorezois	20%	164 000
Maitrise d'œuvre	61 000	Conseil Départemental de la Haute Garonne notifié	8%	63 000
Etude de sol - Bureau de contrôle - SPS	20 000	CAF 31 notifié	23%	186 000
Mobilier et amgt extérieurs	40 000	DETR notifié	38%	300 000
Mobilier complémentaire - cuisine	5 000	REGION notifié	7%	52 000
Jeux	17 000	LEADER	4%	35 000
tx extérieur , vrd	22 000			
TOTAL	800 000	TOTAL		800 000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'actualisation du plan de financement tel que présenté.

SOLLICITE des fonds européens pour un montant de 35 000 euros afin de permettre la réalisation de ce projet de construction d'une crèche multi accueil.

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

217-2021/ CRECHES -MULTI ACCUEIL : AFFECTATION DES PLACES

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (38) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES ; Jean Louis CLAUZEL (arrivé 19h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (6) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 40

Votants : 46

217-2021/ CRECHES -MULTI ACCUEIL : AFFECTATION DES PLACES

Rapporteur : Marie- Hélène VAUTHIER

- Vu la délibération n° 87 du 1^{er} juin 2017 portant sur la Commission d'affectation des places en accueil collectif, composition et règlement,
- Vu la délibération 77-2017 du 1er Juin 2017 concernant le projet d'entente intercommunale,
- Vu la délibération n°151 du 12 décembre 2017 relative à la création de l'Entente Intercommunale avec la Communauté de communes Sor et Agout,
- Vu la délibération n° 180-2018 du 11 décembre 2018 relative au renouvellement du conventionnement avec la Communauté de communes Sor et Agout,
- Vu la délibération n°84-2019 du 10 juillet 2019 relative à l'harmonisation des critères de la commission d'affectation des places,
- Vu la délibération n°146-2020 du 26 novembre 2020 relative au renouvellement du conventionnement avec la Communauté de communes Sor et Agout,

Dans le cadre de l'entente entre la Communauté de communes Lauragais Revel et Sorèzois et la Communauté de communes Sor et Agout, les élus ont souhaité harmoniser les critères d'éligibilité et d'attribution de place en crèche afin de pouvoir accueillir réciproquement les enfants de nos deux territoires et offrir ainsi une large offre de garde qui respecte les logiques de déplacements des familles, étant entendu que chaque collectivité reste libre d'appliquer les modifications nécessaires aux particularités de son propre territoire. Il est proposé d'apporter les modifications suivantes à la grille de critères actuelle :

- + 0,5 point attribué aux membres des bureaux gestionnaires des associations, hors conseil d'administration, soit aux fonctions de présidents, trésoriers et secrétaires et leurs adjoints sur ces postes respectifs.
- + 0,5 point par tranche de 6 mois d'ancienneté de la demande.

Après avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la Commission d'affectation des places présenté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification apportée aux critères d'affectation des places telle que présentée.

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

218-2021/ ORGANISATION DES MOBILITES ET COMPETENCE AUTORITE ORGANISATRICE DES MOBILITES

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (38) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES ; Jean Louis CLAUZEL (arrivé 19h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (6) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 40

Votants : 46

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com

218-2021/ ORGANISATION DES MOBILITES ET COMPETENCE AUTORITE ORGANISATRICE DES MOBILITES

Rapporteur Marie-Lise HOUSSEAU

- Vu la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite loi LOM,
- Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Transports,

Considérant les évolutions juridiques issues de la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 qui introduit l'exercice effectif de la compétence « organisation de la mobilité » et précise que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière d'organisation de la mobilité peuvent solliciter ce transfert par délibération jusqu'au 31 mars 2021. Ce délai était initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2020 mais l'article 9 de l'ordonnance visé en référence a prolongé ce délai jusqu'au 31 mars prochain.

Si la compétence « mobilité n'est pas transférée à la communauté de communes dans les délais impartis, cette compétence « organisation des mobilités » reviendra à la Région Occitanie à compter du 1^{er} juillet 2021, qui pourra ensuite décider de déléguer, par convention selon l'article L. 1231-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), tout ou partie de la compétence à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, conformément à l'article L. 1111-8 du CGCT.

Selon l'article L. 1231-1-1 du code des transports, une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est compétente pour organiser, dans son ressort territorial :

- Des services réguliers de transport public de personnes, urbains ou non urbains ;
- Des services à la demande de transport public de personnes ;
- Des services de transport scolaire (articles L. 3111-7 et L. 3111-8 du code des transports) ;
- Des services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement) ;
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement) ;
- Des services de mobilité solidaire.

La LOM impose aux AOM de définir une politique de mobilité adaptée à leur territoire et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Cette compétence « mobilité » est globale, la communauté de communes souhaitant la prendre sera donc compétente pour l'ensemble des services de transport et de mobilité et n'est plus sécable c'est-à-dire qu'elle ne pourra pas être partagée entre plusieurs autorités organisatrices de premier rang. La compétence « organisation de la mobilité » est une compétence facultative des communautés de communes, son transfert s'opère selon les modalités de droit commun prévues à l'article L. 5211-17 du CGCT renvoyant à l'article L. 5211-5 du même code.

Par ailleurs il faut rappeler que la LOM ne remet nullement en cause les possibilités d'action des communes et des intercommunalités en matière d'aménagement de pistes cyclables, de voies douces, d'aires de covoiturage, qui relèvent des compétences de gestion de voiries, d'environnement, de logement ou de cadre de vie.

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

RENONCE au transfert de la compétence « Organisation de la mobilité ».

PREND acte qu'à compter du 1^{er} juillet 2021, la Région Occitanie deviendra autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire de l'EPCI.

APPROUVE le principe d'accompagnement durable proposé par la Région Occitanie pour développer les solutions de mobilité et la possibilité de proposer des délégations de compétences ainsi qu'un accompagnement à l'ingénierie, de la mutualisation d'outils et une participation aux déficits d'exploitation.

PRECISE que la Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois demande à être membre du Comité des partenaires dans le dispositif « Bassins de mobilité » avec pour objectif le renforcement du dialogue et de la concertation autour de la compétence mobilité.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

219-2021 / SITE MONTAGNE NOIRE : AOT ASSOCIATION VVMN - PROPOSITION MODIFICATION ARTICLE 5 (ANNEXE)

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (38) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES ; Jean Louis CLAUZEL (arrivé 19h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (6) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 40

Votants : 46

219-2021 / SITE MONTAGNE NOIRE : AOT ASSOCIATION VVMN - PROPOSITION MODIFICATION ARTICLE 5 (ANNEXE)

Rapporteur : Laurent HOURQUET

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code des transports,
- Vu le code de l'Aviation Civile,
- Vu la convention relative à l'aménagement et à l'exploitation de l'aérodrome de la Montagne Noire passée le 29 Décembre 2006 en application du code des transports et du code de l'Aviation Civile, entre l'Etat et la Communauté de Communes Lauragais-Revel et Sorèzois, propriétaire de l'aérodrome,
- Vu la Convention d'Occupation Temporaire accordée à l'Association Vol à Voile Montagne Noire, par délibération n°96-115 du Conseil Communautaire le 11 décembre 2015, pour la période du 31 janvier 2016 au 8 mars 2020,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°80-2016 en date du 22 septembre 2016 portant sur l'avenant n°1 à la convention du 29/12/2006,
- Vu l'avenant n°1 à la convention du 29/12/2006 en date du 25 novembre 2016 portant sur la modification de l'emprise aéronautique,
- Vu la délibération 115-2019 du 19/09/2019 portant non- reconduction du sous- traité d'exploitation de l'aérodrome de la Montagne Noire et de l'Autorisation d'Occupation Temporaire en mars 2020,
- Vu la délibération 14-2020 du 31 janvier 2020 : AOT Site Montagne Noire du 9/3/2020 au 8/3/2021,
- Vu la délibération 176-2021 du 25 février 2021 portant AOT année 2021,

Les responsables de l'association VVMN nous ont indiqué par courrier en date du 8 mars 2021 qu'ils souhaitent apporter des modifications dans la rédaction de l'article 5 de la convention portant Autorisation d'Occupation Temporaire présentée lors du conseil communautaire du 25 février 2021.

Rédaction actuelle de l'article 5 " Il est précisé que concernant les locaux "atelier et stockage" dans la partie sud du bâtiment central (...) l'association n'est pas autorisée à pratiquer des activités de peinture ou manipuler tout produit inflammable

Nouvelle rédaction article 5 « "(...) l'association n'est pas autorisée à pratiquer des activités de peinture par projection ou manipuler tout produit inflammable à l'exception des produits strictement nécessaires pour les actions de maintenance obligatoires dans le cadre du maintien en conditions de vol des aéronefs basés et ce dans les quantités prescrites pour mener à bien ces actions. Ces activités de maintenances doivent être faite dans le respect des normes sécurités concernant les bâtiments et les personnes."

En effet, l'association a justifié sa demande de modification : « de part nos activités de maintenance mécanique réglementaire nous avons besoin de manipuler des petites quantités de produits inflammables (type white spirit) ainsi que parfois faire quelques retouches au pinceau. »

Il est précisé que cet article 5 sera également complété par la phrase suivante : « le président de l'association endossera seul la responsabilité de ces opérations »

L'article 5 sera donc proposé in extenso :

5 - CONDITIONS D'UTILISATION

L'association devra, dans le cadre des textes en vigueur, soumettre ses installations aux vérifications périodiques et contrôles obligatoires par les organismes agréés.

a) Pour les bâtiments que l'Association est autorisée à occuper

L'Association doit jouir des bâtiments occupés en vertu de la présente autorisation, en « bon père de famille ». A ce titre, elle est notamment chargée d'en assurer la surveillance et de mettre en œuvre les moyens de sécurité et de lutte contre l'incendie dans l'attente de l'arrivée des services spécialisés.

Il est précisé que concernant les locaux « atelier et stockage » dans la partie sud du bâtiment central (signale « E » sur les plans art 2), l'association n'est pas autorisée à pratiquer des activités de peinture par projection ou manipuler tout produit inflammable à l'exception des produits strictement nécessaires pour les actions de maintenance obligatoires dans le cadre du maintien en conditions de vol des aéronefs basés et ce dans les quantités prescrites pour mener à bien ces actions. Ces activités de maintenance doivent être faites dans le respect des normes de sécurité concernant les bâtiments et les personnes. Le président de l'association endossera seul la responsabilité de ces opérations »

Elle est tenue de procéder à l'enlèvement des ordures et déchets de toute sorte provenant soit de son activité, soit des travaux ou aménagements qu'elle serait amenée à exécuter après accord de la Communauté de Communes.

Elle ne peut utiliser aucune surface d'immeuble, ni apposer aucun panneau de publicité, autres que les informations liées à ses activités et manifestations, sur les biens objet de la présente autorisation.

L'association supporte les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues et discontinues qui peuvent grever les terrains occupés.

b) Pour l'ensemble des installations de l'Aérodrome

L'Association s'engage à respecter les règles édictées par la Communauté de Communes, le Préfet et les autorités de l'aviation civile pour l'utilisation des installations situées dans l'emprise de l'Aérodrome, ce qui inclut notamment les bâtiments (hangars, ateliers) ainsi que les aires de manœuvres (pistes, voies de circulation) et de stationnement des aéronefs.

Dans tous les cas, elle est tenue de ne faire aucun acte susceptible d'entraver l'exploitation normale de l'Aérodrome et son utilisation par les autres usagers. Elle veille à l'exécution de cette clause par toutes les personnes dont elle est responsable (ou qui agissent en son nom).

Considérant l'activité de l'association VVMN et l'intérêt pour la Communauté de Communes de maintenir l'activité de cette association sur le site de l'aérodrome de la Montagne Noire, il est proposé d'accorder une Autorisation d'Occupation Temporaire pour la période du 9 mars 2021 au 31 Décembre 2021.

Après avoir pris connaissance du projet de convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire modifié selon les éléments présentés ci-dessus et rappelé que cette convention prendra effet pour la période 9/3/2021 au 31 décembre 2021, durée identique à celle du sous-traité de gestion).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention portant l'Autorisation d'Occupation Temporaire à l'association VVMN telle que présentée

AUTORISE le Président à la signer ainsi que tout avenant et document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

220-2021/ SIEGE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le 30 mars 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (38) : Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES ; Jean Louis CLAUZEL (arrivé 19h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Gérard FONTES conseiller suppléant de Michel HUGONNET ; René ROBERT conseiller suppléant Christian LAGENTE.

PROCURATIONS (6) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHMIDT ; Caroline COMBES a donné procuration à Charlotte TOUSSAINT-JOUYS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET ; Caroline MARCHAND-LE POITTEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Pascale CONTE DUMAS ; Patricia DUSSENTY ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Bertrand GELI ; Alain MALIGNON ; Véronique OURLIAC ; Gérard PINEL ; Arielle SERIER-SERANGELI.

Secrétaire de séance : Annie VEAUTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 40

Votants : 46

220-2021/ SIEGE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Laurent HOURQUET

Comme évoqué, il est envisagé de déménager le siège de la communauté de communes dans un nouvel espace.

Le président indique qu'il y a un bâtiment actuellement à louer, entrée de ville de Revel, route de Castelnaudary.

Ce local pourrait accueillir tous les services et les élus dans de meilleures conditions. Il s'agirait d'un bail de location d'environ 60 000 euros/ an.

Il convient à ce stade, de recueillir l'avis de principe des élus sur le déménagement du siège de la communauté de communes dans ce local et de permettre au Président d'engager les négociations et études.

Après en avoir délibéré et débattu

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de déménagement du siège de la communauté dans le bâtiment présenté.

DEMANDE au Président de poursuivre les études juridiques et financières et d'engager les réflexions sur la faisabilité technique.

AUTORISE le Président à engager les négociations avec les propriétaires du local.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET

